

Développement de l'apprentissage en mode dual dans les métiers techniques

Conférence de presse – 2 juillet 2020
CPLN - Neuchâtel

Monika Maire-Hefti

Conseillère d'État
Cheffe du Département de l'éducation
et de la famille (DEF)

Présentation des personnes présentes

- Mme Monika-Maire-Hefti, conseillère d'État et cheffe du Département de l'éducation et de la famille (DEF) ;
- Mme Laurence Knoepfler Chevalley, cheffe du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) ;
- Mme Séverine Favre, responsable du service Formation professionnelle de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CPIH) ;
- Mme Nadia Garavaldi, membre du comité de l'Association neuchâteloise pour la valorisation du savoir-faire mécanique (COMEC) ;
- M. Philippe Cordonier, responsable romand de l'Association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (SWISSMEM) ;
- Mme Catherine Laubscher, présidente du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) ;
- M. Jean-Claude Baudoin, président du Fonds pour l'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD).

Formation professionnelle Neuchâtel demain ?

- Répondre aux besoins des partenaires industriels régionaux en pérennisant le savoir-faire des métiers techniques dans le canton de Neuchâtel
- Améliorer l'accès des jeunes au marché du travail
- Attractivité des métiers techniques



**Développement de l'apprentissage
en mode dual dans le domaine technique**

Formation professionnelle

Etat du processus de dualisation

- **Dans le canton de Neuchâtel:**

En 2019:

74% des apprenti-e-s suivent leur formation en mode dual

- **Objectif du «contrat-formation»
(LFFD, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020):**

atteindre la moyenne CH de 85%

Formation professionnelle Nouvelles mesures dans le domaine technique

- **Renforcement des partenariats** avec les associations professionnelles concernées
- **Création de places d'apprentissage:**
la CPIH, la COMEC et SWISSMEM unissent leurs forces
 - ➔ création d'un **poste de démarcheur-se** financé par le *Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD)* et le *Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP)*
- **Création d'un nouveau modèle d'apprentissage:**
le partenariat flexible

Laurence Knoepfler Chevalley

Cheffe du service des formations
postobligatoires et de l'orientation (SFPO)

Partenariat flexible : un nouveau modèle d'apprentissage

Modèles actuels:

- en école à plein temps (école des métiers)
- en mode dual (en entreprise et en école)

Partenariat flexible:

- **Première et/ou deuxième année de formation**
avec délégation partielle de la formation pratique de base
 - ➔ au sein du Pôle Technologies et Industrie du futur
Centre professionnel neuchâtelois (CPNE)
- **Poursuite de la formation**
avec prise en charge complète de la formation pratique de base
 - ➔ au sein de l'entreprise formatrice signataire du contrat d'apprentissage avec l'apprenti-e

Partenariat flexible : formations concernées

	1 an	2 ans
• Automaticien-ne CFC (avec ou sans maturité ¹)	✓	✓
• Électronicien-ne CFC (avec ou sans maturité ¹)	✓	✓
• Horloger-ère CFC (avec ou sans maturité ¹)	✓	✓
• Informaticien-ne CFC (avec ou sans maturité ¹)	✓	✓
• Micromécanicien-ne CFC (avec ou sans maturité ¹)	✓	✓
• Qualiticien-ne CFC (avec ou sans maturité ¹)	✓	

¹*Maturité professionnelle TASV (technique, architecture et sciences de la vie)*

Partenariat flexible : coût

Coût annuel par apprenti-e
pour l'entreprise formatrice: 12'000.-

Subvention «contrat formation»
par contrat d'apprentissage
(domaine technique, par année)

- ✓ CFC : 5'000 à 6'000.-
- ✓ maturité professionnelle: +1'300.-

Partenariat flexible: avantages

- Est axé sur des technologies, techniques et méthodes innovantes et en adéquation avec les besoins de l'économie régionale
- Est assuré par des professionnel-le-s
- Est unique en termes de simplicité et de continuité grâce à un enseignement théorique et pratique dispensé par un seul et même partenaire
- Est un soutien aux nouvelles entreprises formatrices
- Permet à l'apprenti-e de rejoindre son entreprise avec l'autonomie requise

Séverine Favre

Responsable du service Formation professionnelle
Convention patronale de l'industrie horlogère suisse
(CPIH)

Démarchage commun



Objectif:

Augmenter et pérenniser le nombre de places d'apprentissage en mode dual dans les métiers techniques

➔ **engagement d'un-e démarcheur-se**

- ✓ financement par le FFD et le FFPP
- ✓ dès automne 2020

Catherine Laubscher

Présidente du Fonds pour la formation et
le perfectionnement professionnels
(FFPP)

Démarchage: pourquoi cet investissement?

- Les branches industrielles peinent à avoir assez de main-d'oeuvre qualifiée
- Il y a de moins en moins de postes non qualifiés et un besoin grandissant de personnel qualifié
- Des formations techniques et horlogères se développent en nombre en France, avec risque de dumping
- Revaloriser les apprentissages signifie chercher des places d'apprentissage et convaincre des nouvelles entreprises d'engager des apprenti-e-s. Cela nécessite du démarchage actif.

Jean-Claude Baudoin

Président du Fonds d'encouragement à la
formation professionnelle initiale
en mode dual (FFD)

Démarchage: pourquoi cet investissement?

- Valoriser les métiers
- Faire de leurs vertus un socle
- Replacer au cœur de toutes les décisions l'avenir de la formation professionnelle
- Refonder autour d'elle un pacte commun entièrement dédié au progrès des jeunes
- Se réconcilier avec les valeurs de l'apprentissage et les redécouvrir
- Occuper une place utile et reconnue

Conclusions

Nécessité de renforcer l'apprentissage en mode dual

- ➔ Augmenter l'attractivité de la formation en mode dual dans le canton de Neuchâtel
- ➔ Pérenniser les savoir-faire essentiels à l'économie régionale
- ➔ Maximiser les chances des jeunes d'entrer dans le marché du travail avec perspectives d'évolution professionnelle

Questions ?

Réponses !